

Image not found or type unknown



Déclaration d'accident de travail

Par **luckman**, le **17/01/2011** à **20:31**

Bonjour,rnrnEn accident de travail du 1er décembre 2010 au 31 décembre 2010, mon employeur n'a pas renvoyé la déclaration a la securitée social ce qui fait que je n'ai pas été payé. Avec pour concéquence des cheques refusés, des prélèvements refusés, un loye impayé et des agios qui s'accumulent.rnDe plus, en septembre de la meme année j' ai eu 0,0 euro de salaire parce que mon chef de cuisine avait oublié de déclaré 15 jours de travail. Avec les memes concéquences bancaire dont je venais tout juste de me remettre.rnMa question est: puis-je obligé mon employeur a me rembourser tout les frais que j'ai eu a cause de leurs erreurs???

Par **DSO**, le **17/01/2011** à **20:52**

Bonsoir,rnrnVous pouvez effectivement demander à votre employeur le remboursement de vos agios.rnrnS'il refuse, vous pouvez alors saisir le Conseil de Prud'hommes, mais les relations risquent de devenir un peu tendues.. rnrnCdt,rnDSO